



**Liste indicative des informations à fournir  
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas  
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale**  
*Article R. 122-17-I du code de l'environnement*

**Examen au cas par cas pour un PPRN**

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
29/07/2013	29/07/2013	2013-000779

**Nom de la personne publique responsable du PPRN**

Préfet de département du Gard

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM 30 / SOTUR / RI

**1. Caractéristiques du PPRN**

**Procédure concernée**

Est-ce une élaboration ?  Oui  Non

Est-ce une révision d'un PPRN existant ?  Oui  Non

Modification du Plan de Prévention du Risque Inondation de Bellegarde approuvé le 13 juillet 2012 (article L. 562-4-1 du code de l'environnement)

**Quels sont les zonages existants ?**

F-NU pour secteur d'aléa Fort Non Urbanisé et M-NU pour secteur d'aléa Modéré Non Urbanisé

**Quelles sont la raison et la caractérisation de cette révision ?**

Rectification d'une erreur matérielle sur la définition des enjeux. Modification du classement du secteur dit " la Vaque basse "en zone urbanisée.

**2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN**

**21. informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa**

**Quels sont les phénomènes naturels concernés ?**

Inondation

**Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?**

*préciser les cartographies existantes : atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...*

- Etude de définition des actions pour la protection et la prévention des inondations du Rieu
- Cartographie de l'aléa inondation du Rieu de Bellegarde depuis le plan d'eau des moulins jusqu'au canal du Rhone à Sète
- Atlas des zones inondables du Gard Rhodanien et de la Camargue Gardoise

**Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?**

3 habitations (environ 7 personnes en prenant une moyenne de 2.4habitants/logement INSEE)

**Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?**

2,9 hectares inondables ouverts à l'urbanisation

**Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?**

Aucune

**Quel est l'historique des derniers événements ?**

*par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle ...*

## Quelle est l'indication des dommages constatés ?

### 22. Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

## Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

## Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

Zone UC du PLU : La zone « UC » est une zone mixte essentiellement à vocation d'habitat qui accueille des constructions généralement en ordre discontinu.

## Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?

préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

SCOT sud du Gard approuvé le 07/06/2007 et PLU communal approuvé 30/06/2011

## Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?

En cours de modification et de révision simplifiée

## Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

Les modifications et révisions du PLU en cours ne concernent pas la zone à modifier du PPRi

## Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

oui

## Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

non

## Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

*définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence*

La population a évolué de façon importante depuis 1999, mais la taille moyenne des ménages a diminué sur la même période. Au cours des 5 dernières années, le rythme de 32 logements par an a été nécessaire pour accueillir de nouveaux ménages.

## Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

*préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.*

*caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...*

La zone à modifier du PPRi n'appartient à aucun zonage environnemental contrairement au périmètre du PPRi communal qui est concerné par des ZNIEFF de type 1et 2, par un site Natura2000, et par des périmètres de protection rapprochée de captage d'AEP

## La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

SAGE Vistre nappe vistrenque et Costière créé le 28/10/2005 en cours d'élaboration (phase tendances/scénarios)

## Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Uniquement une partie

## Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

Les documents opposables (PAGD et règlement) ne sont pas encore élaborés. Le SAGE au travers de ces 2 documents prendra en compte les risques d'inondation.

## La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

***Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?***

**Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?**

La modification du PPRI ne porte que sur 20 parcelles qui étaient déjà prévues à l'urbanisation dans le PLU.  
La commune a déjà bien intégré le risque d'inondation dans son développement urbanistique.

Le projet de modification du PPRI de Bellegarde tant par son ampleur, 20 parcelles concernées, que par la situation de ces parcelles n'a pas d'incidences notables sur l'environnement. Les autorisations d'urbanisme qui seront délivrées devront prévoir des mesures de réduction de vulnérabilité qui permettront de ne pas augmenter les risques de pollution, de mettre hors d'eau le bâti et de préserver la vie humaine.

**3. Annexes cartographiques**

*joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme,...).*